

## 1. IDENTIFICATION

<b>Nom du produit</b>	Cascade Professional Détergent pour toute température
<b>Code(s) du produit</b>	7-00
<b>Identificateur de produit</b>	90643004_PROF_NG
<b>Type de produit</b>	Produit fini - usage professionnel uniquement
<b>Utilisation recommandée</b>	Entretien de la Vaisselle.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Utilisez seulement comme dirigé sur l'étiquette.
<b>Données du fournisseur de la fiche de sécurité</b>	Procter & Gamble Professional 1 P&G Plaza Cincinnati, Ohio 45202  Procter & Gamble Inc. P.O. Box 355, Station A Toronto, ON M5W 1C5  1-800-332-7787
<b>Courriel</b>	pgsds.im@pg.com
<b>Numéro d'appel d'urgence</b>	Transport (24 Heure) CHEMTREC - 1-800-424-9300 (États-Unis / Canada) or 1-703-527-3887 Mexique sans frais dans la campagne: 01-800-681-9531

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classifié sous 29CFR 1910.1200 (d) et le Règlement Canadien sur les Produits Dangereux comme suit:

**Catégorie de danger**

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Catégorie 1
<b>Sous-catégorie</b>	Sous-catégorie A
<b>Lésions oculaires</b>	Catégorie 1
<b>Corrosifs pour les métaux</b>	Catégorie 1

**Mot indicateur** DANGER

**Mentions de danger** Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires  
Peut être corrosif pour les métaux

**Pictogrammes de danger**



**Conseils de prudence** Ne pas respirer les brouillards  
 Se laver les mains soigneusement après manipulation  
 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux  
 Use with ventilation.  
 Conserver uniquement dans le récipient d'origine

**Conseils de prudence - Réponse** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
 EN CAS D'INGESTION : Rincez la bouche. NE PAS provoquer le vomissement.  
 Boire un ou deux verres d'eau  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher  
 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et ;a maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

**Conseils de prudence - Entreposage** Stocker dans un récipient résistant à la corrosion

**Conseils de prudence - Élimination** Aucun

**HNOC (danger non classé autrement)** Aucun

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Les ingrédients sont répertoriés selon 29CFR 1910.1200 Annexe D et l' Règlement Canadien sur les Produits Dangereux

Nom chimique	Synonymes	Secret commercial	No. CAS	% en poids
Sodium hydroxide (Na(OH))	Sodium hydroxide (Na(OH))	Oui	1310-73-2	15 - 40
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	Oui	3794-83-0	1 - 5

**Renseignements complémentaires** Concentrations réelles retenues à titre de secret d'affaires conformément à la HPR Canadienne

### 4. PREMIERS SOINS

#### Mesures de premiers soins pour les différentes voies d'exposition

**Contact avec les yeux** Rincer abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

**Contact avec la peau** Rincer abondamment à l'eau. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.

**Ingestion** Boire un ou deux verres d'eau. NE PAS faire vomir. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

**Inhalation** EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et ;a maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

**Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés** Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

#### F. Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant

**Notes au médecin** Traiter en fonction des symptômes.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Poudre chimique, CO2, mousse antialcool ou pulvérisation d'eau.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucun.
<b>Danger particulier</b>	Aucun connu.
<b>Équipement de protection particulier pour les pompiers</b>	Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.
<b>Dangers particuliers associés au produit chimique</b>	Aucun.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions personnelles</b>	Utiliser un équipement de protection personnelle. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
<b>Conseils pour les services d'intervention d'urgence</b>	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

### Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Contenir un déversement, recueillir ensuite avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13).

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

<b>Conseils sur la manutention sécuritaire</b>	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Conserver hors de la portée des enfants.
--	---

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

<b>Conditions d'entreposage</b>	Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé.
<b>Produits incompatibles</b>	Aucun connu.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

### Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	No. CAS	ACGIH TLV	OSHA PEL	Limites d'exposition
Sodium hydroxide (Na(OH))	1310-73-2	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> (vacated) Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	Mexico: Ceiling 2 mg/m <sup>3</sup>

Nom chimique	No. CAS	Alberta	Québec	Ontario TWAEV	Colombie-Britannique
Sodium hydroxide (Na(OH))	1310-73-2	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	CEV: 2 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>

Pas de lignes directrices d'exposition pertinentes pour d'autres ingrédients

### **Contrôles de l'exposition**

#### **Mesures techniques**

**Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:**  
S'assurer une ventilation adéquate

**Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):**  
Lorsque cela est raisonnablement faisable, la ventilation doit se faire par aspiration aux postes de travail et il doit y avoir une extraction générale convenable

### **Équipement de protection individuelle**

#### **Protection des yeux**

**Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:**  
Nécessite une protection des yeux

**Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):**  
Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques)  
S'il y a un risque d'éclaboussures, porter :  
Lunettes de protection à fermeture étanche

#### **Protection des mains**

**Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:**  
Gants de protection

**Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):**  
Gants de protection

#### **Protection de la peau et du corps**

**Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:**  
Porter un vêtement de protection approprié

**Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):**  
Porter un vêtement de protection approprié

#### **Protection respiratoire**

**Emplacements de Distribution, en Milieu de Travail et les Ménages:**  
Aucun équipement de protection particulier requis

**Usine de Produits (nécessaire au produit-usine de production SEULEMENT):**  
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

## **9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**État physique**

Liquide

**Aspect**

Transparent rouge

**Odeur**

Aucun

**Seuil olfactif**

Aucun renseignement disponible

Propriété

Valeurs

Remarque

**pH**

12.6

(as 1% solution)

**Point de fusion / point de congélation**

Aucun renseignement disponible

**Point d'ébullition / intervalle d'ébullition**

Aucun renseignement disponible

Point d'éclair	> 90 °C / > 194 °F	vase clos. N'entretient pas la combustion.
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible	
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité relative	1.3	
Solubilité dans l'eau	Aucun renseignement disponible	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucun renseignement disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible	
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible	
Viscosité	Aucun renseignement disponible	
Teneur en COV (%)	Produits conformes aux règlements de l'État fédéral et des États-Unis pour la teneur en COV des produits de consommation	

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité	Stable dans des conditions normales.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Matières incompatibles	Aucun en particulier.
Produits de décomposition dangereux	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Renseignements sur le produit

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Aucun effet connu.
Contact avec la peau	Peut causer des brûlures.
Ingestion	Aucun effet connu.
Contact avec les yeux	Risque de lésions oculaires graves.

#### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité aiguë	Aucun effet connu.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation de la peau	Aucun effet connu.
Sensibilisation des voies respiratoires	Aucun effet connu.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucun effet connu.
Effets neurologiques	Aucun effet connu.
Toxicité pour la reproduction	Aucun effet connu.
Toxicité pour le développement	Aucun effet connu.
Téatogénicité	Aucun effet connu.
STOT - exposition unique	Aucun effet connu.
STOT - exposition répétée	Aucun effet connu.
Effets sur les organes cibles	Aucun effet connu.

**Danger par aspiration**                      Aucun effet connu.  
**Cancérogénicité**                            Aucun effet connu.

**Renseignements sur les  
composants**

Nom chimique	No. CAS	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Phosphonic acid, P,P'-(1-hydroxyethylidene)bis-, sodium salt (1:4)	3794-83-0	940 mg/kg bw (//OECD 401)	> 1650 mg/kg bw (//OECD 402)	-

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**Écotoxicité**

Le produit ne devrait pas être dangereuse pour l'environnement.

**Persistance et dégradation**            Aucun renseignement disponible.

**Potentiel de bioaccumulation**        .

**Mobilité**                                      Aucun renseignement disponible.

**Autres effets nocifs**                      Aucun renseignement disponible.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits  
inutilisés**                                    Les produits visés par la présente fiche signalétique, dans leur forme originale, éliminés en tant que déchets, sont corrosifs déchets dangereux, D002, selon la réglementation fédérale RCRA (40 CFR 261). L'élimination doit être conforme aux réglementations locales, provinciales et fédérales.

**Emballage contaminé**                    L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

**Codes Californie déchets dangereux**331  
(non-ménage de réglage)

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**DOT**

<b>N° ID/ONU</b>	UN1824
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Sodium hydroxide solution
<b>Désignation</b>	UN1824, Sodium hydroxide solution, II
<b>Classe de danger</b>	8
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Dispositions particulières</b>	B2, IB2, N34, T7, TP2
<b>Exceptions d'emballage</b>	154
<b>Emballage en vrac</b>	242
<b>Emballage autre que le vrac</b>	202
<b>Numéro du guide des mesures d'urgence</b>	154
<b>DOT Comment</b>	L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages

**IMDG**

<b>Numéro ONU</b>	UN1824
<b>Nom officiel d'expédition</b>	Sodium hydroxide solution
<b>Désignation</b>	UN1824, Sodium hydroxide solution, II

**Classe (s) de danger relatives au transport** 8  
**Groupe d'emballage** II  
**EmS-N°** F-A, S-B  
**IMDG Comment** L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

**IATA**

**N° ID/ONU** UN1824  
**Nom officiel d'expédition** Sodium hydroxide solution  
**Désignation** UN1824, Sodium hydroxide solution, II  
**Classe de danger** 8  
**Groupe d'emballage** II  
**Code ERG** 8L  
**Remarques** . L'expéditeur doit être bien informé des exemptions du règlement (y compris les quantités limitées) et les respecter.

**15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**

**Réglementations fédérales des Etats-Unis**

**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

**CERCLA**

Ce matériau, tel que proposé, contient une ou plusieurs substances répertoriées comme des substances dangereuses par le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302).

Nom chimique	No. CAS	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses	CERCLA/SARA 302 TPQ
Sodium hydroxide (Na(OH))	1310-73-2	1000 lb	-	

**Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)**

Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme un polluant de l'air dangereux (HAPS) sous la section 112 des amendements du Clean Air Act de 1990

**Loi sur la qualité de l'eau**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Nom chimique	No. CAS	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Sodium hydroxide (Na(OH))	1310-73-2	1000 lb	-	-	X

**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit n'est pas assujéti à l'avertissement d'étiquetage en vertu de la Californie Proposition 65.

**Réglementations des Etats**

Nom chimique	No. CAS	New Jersey
Sodium hydroxide (Na(OH))	1310-73-2	X

Nom chimique	No. CAS	Massachusetts
Sodium hydroxide (Na(OH))	1310-73-2	X

Nom chimique	No. CAS	Pennsylvanie
Sodium hydroxide (Na(OH))	1310-73-2	X

Nom chimique	No. CAS	Rhode Island
Sodium hydroxide (Na(OH))	1310-73-2	X

### Inventaires internationaux

#### **ÉTATS-UNIS**

Tous les composants ajoutés intentionnellement de ce produit (s) sont répertoriés dans l'inventaire TSCA des États-Unis.

#### **Canada**

Ce produit est en conformité avec la LCPE pour l'importation par P&G.

#### Légende

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LCPE** - Loi canadienne sur la protection de l'environnement

## 16. AUTRES INFORMATIONS

#### HMIS Ratings

Risque pour la santé

3

Inflammabilité

0

Danger physique

0

#### NFPA Ratings

Risque pour la santé

NFPA Ratings

3

Inflammabilité

0

Instabilité

0

Date d'émission :

18-oct.-2016

Date de révision :

14-mai-2018

#### **Avis de non-responsabilité.**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette Fiche de sécurité, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

**Fin de la fiche de données de sécurité**